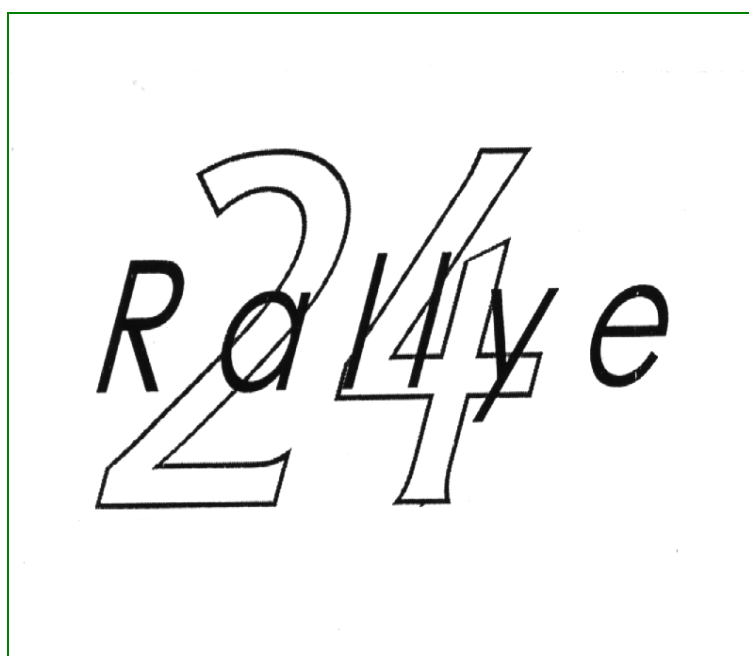


COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE AQUITAINE

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
CLUB DU SUD-OUEST**

- :-

ECURIE DORDOGNE PERIGORD



REGLEMENT

NOTE IMPORTANTE A

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS.

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes traversées par :

LE RALLYE REGIONAL « 24 DORDOGNE PERIGORD »

que l'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest et l'Ecurie DORDOGNE PERIGORD ont pu organiser pour vous cette 11^e édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude que vous aurez adoptés durant les RECONNAISSANCES du parcours que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de ces populations et de ces villages qui vous accueillent.

Ceci implique le STRICT RESPECT des dispositions fixées par le Code de la route et le RESPECT DES LIMITATIONS DE VITESSE.

Des contrôles seront effectués par l'Organisation du Rallye et la GENDARMERIE.

D'une façon générale ces dispositions s'appliquent à l'ensemble de l'épreuve : une surveillance sera établie par les services de police et de Gendarmerie : TOUT CONCURRENT QUI FERAIT L'OBJET D'UN PROCES VERBAL SE VERRA REFUSER LE DEPART DE L'EPREUVE.

Il vous est demandé, également, lors des reconnaissances et durant l'épreuve de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement. Vous voudrez bien le rappeler à vos équipes d'assistance.

Nous comptons sur votre compréhension.

De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

SOYEZ EN REMERCIÉS.

Le Comité d'Organisation.

SOMMAIRE

- ARTICLE 1 - ORGANISATION**
 - 1.1 Officiels
 - 1.2 Eligibilité
 - 1.3 Vérifications

- ARTICLE 2 - ASSURANCES**

- ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES**
 - 3.1 Demande d'engagement – inscriptions – concurrents admis
 - 3.2 Equipages
 - 3.3 Ordre de départ

- ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS**
 - 4.1 Voitures admises
 - 4.2 Pneumatiques
 - 4.3 Limitation de changements de pièces
 - 4.4 Assistance

- ARTICLE 5 - PUBLICITE**

- ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES**
 - 6.1 Description
 - 6.2 Reconnaissances
 - 6.3 Carnet de contrôle
 - 6.4 Circulation

- ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE**
 - 7.1 Départ
 - 7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles
 - 7.3 Contrôles : CP – CH – mise hors course
 - 7.4 Contrôle de regroupement
 - 7.5 Epreuves spéciales
 - 7.6 Parc fermé

- ARTICLE 8 - PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS**

- ARTICLE 9 - CLASSEMENTS**

- ARTICLE 10- PRIX**

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DU SUD-OUEST
12° RALLYE REGIONAL « 24 DORDOGNE PERIGORD »
15 & 16 FEVRIER 2008

PROGRAMME

PARUTION DU REGLEMENT	Jeudi 03 janvier 2008
OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	Jeudi 03 janvier 2008
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 4 février 2008 à minuit
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Vendredi 15 février 2008 de 17h30 à 22h Samedi 16 février 2008 de 8h00 à 10h00 Maison de la Truffe à SORGES
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Vendredi 15 février 2008 de 18h à 22h30 Samedi 16 février 2008 de 8h30 à 10h30 Ateliers Municipaux à SORGES
PARUTION DU ROAD BOOK	Samedi 09 février 2008 Garage MONTAGUT à Sorges
1 ^{er} REUNION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	Samedi 16 février 2008 à 11h00 Eco musée de la truffe à SORGES
PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART	Le samedi 16 février 2008 à 11h30 Parc de Sorges
DEPART DU RALLYE - 1ère VOITURE	Samedi 16 février 2008 à 12h30 Ancien Stade de Football à SORGES
ARRIVEE DU RALLYE – 1ère VOITURE	Samedi 16 février 2008 à 19 h 01 Ancien Stade de Football à SORGES
VERIFICATION FINALE	Garage MONTAGUT Nicolas 24420 SORGES
PUBLICATION DES RESULTATS	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Ancien Stade de Football à SORGES
REMISE DES PRIX	Samedi 16 février 2008 à 22h30 Parc Fermé de SORGES

NOTA : Les voitures seront placées en parc fermé sur l'ancien stade de football à SORGES, dès la fin des vérifications administratives et techniques. Le parc fermé sera gardé pendant la nuit du vendredi au samedi.

Parking remorque obligatoire : derrière le parc fermé à SORGES.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DU SUD-OUEST, avec le concours de l'Ecurie DORDOGNE PERIGORD, organise les :

15 & 16 FEVRIER 2008

le 12^e RALLYE REGIONAL « 24 DORDOGNE PERIGORD »

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le Permis d'Organisation R 17 en date du 4 janvier 2008 et il a été enregistré par le Comité Régional d'Aquitaine sous le n° 03 en date du 28 décembre 2007. Il complète les règlements édictés par la F.F.S.A.

COMITE D'ORGANISATION

Président : Monsieur Paul GAUTHIER

Vice-président

Trésorier : Monsieur Jean-Marc LAFFONT

Secrétaires : Mesdames Stéphanie LOUBET et Karine BUTON

Membres : Christophe COUTTIER, Philippe REBIERE, Patrick GIRARDEAU, Michel DUCHE, Pierre TROUSSARD, Jean-Luc MAZEAU, Patrick LOPEZ, Céline BILLY

Secrétariat du Rallye :

Ecurie DORDOGNE PERIGORD Commission Epreuve Chez Mr et Mme Loubet Le Vignaud
24460 AGONAC

Contact : Stéphanie Loubet

☎ : 05-53-08-25-15 ou 06 74 52 85 54 ou 06 81 50 93 21

Fax : 05 53 06 88 79 mail : kbcs@wanadoo.fr

Permanence du rallye :

Ecurie DORDOGNE PERIGORD

Commission Epreuve Chez Mr et mme Loubet Le Vignaud 24460 AGONAC

A compter du Vendredi 15 février 2008, au P.C. Eco musée de la truffe à SORGES.

1.1 – OFFICIELS

Directeur de course : Guy TRONCAL

1056-1706

Directeurs de course adjoints

Laurent TEILLARD

10182-1706

Max KUHN

11079-0904

Directeurs délégués aux E.C. :

Nathalie MONZAT

43601-1706

Michel et Isabelle GALLAND

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Jean-Paul DOUCET

10615-1003

Commissaires Sportifs :

Guy ANDRIEU

144925-0906

Annie FOURCADE

15323-10/06

Chargé des Relations avec les concurrents :

Jean François FOURCADE

8460-1006

Renée JECKER

11119-1004

Commissaires techniques

Serge LARQUEY : Responsable

19279-1004

Paul GIBISSIER

8454-1006

Claude PINA

13191-1004

Alexandre FOURCADE

28760-1006

Cédric DAURAT

111570-1722

Chronométrateurs :

Jean-Pierre PERRIER Responsable

21244-1015

Sylvie BUZZIGHIN

37279-1006

Laurent LAPOUGE

13530-1015

Monique BOUGEIS

132559-1004

Médecins: Messieurs COUSTILLAS et GARCIA

1.2 - ELIGIBILITE

Le 12^e Rallye Régional « 24 DORDOGNE PERIGORD » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2008
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin
- Le Challenge des Commissaires du Comité Aquitaine

1.3 - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le :

- ADMINISTRATIVES : **Vendredi 15 Février 2008 de 17 h 30 à 22h00**
 Samedi 16 Février 2008 de 8h30 à 10h00
 Maison de la Truffe à SORGES

Temps imparti entre les vérifications administratives et techniques : 30 minutes.

- TECHNIQUES : **Vendredi 15 Février 2008 de 18h00 à 22h30**
 Samedi 16 Février 2008 de 8h30 à 10h30
 Maison de la Truffe à SORGES

Les vérifications finales seront effectuées au GARAGE MONTAGUT Nicolas 24420 SORGES.
Le prix de la Main d'Oeuvre est de 40 € TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 12^e Rallye Régional « 24 DORDOGNE PERIGORD » doit adresser au Secrétariat du Rallye :

ECURIE DORDOGNE PERIGORD
Commission Epreuve Chez Mr et Mme Loubet Le Vignaud 24460 AGONAC

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée *avant le Lundi 4 Février 2008* à 0 H (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée OBLIGATOIREMENT du montant des droits d'engagement. Le nombre des engagés est fixé à CENT (100) véhicules maximum.

3.1.1 : CONCURRENENTS ADMIS

Conforme au règlement F.F.S.A

3.1.1.2 :

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a** - avec la publicité facultative des organisateurs : DEUX CENT VINGT EUROS MAXI
 - b** - sans la publicité facultative des organisateurs : QUATRE CENT QUARANTE EUROS
- Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Ecurie DORDOGNE PERIGORD.

Ils seront encaissés après le rallye.

3.1.1.3 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 - EQUIPAGES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3 - ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard F.F.S.A : A/FA, N/FN, F2000 et GT de série.

4.2 : PNEUMATIQUES – Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 : LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4 : ASSISTANCE

L'assistance est obligatoire au Parc d'AGONAC. Elle est strictement interdite en dehors.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

La publicité obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - DESCRIPTION

Le 12^e Rallye Régional « 24 DORDOGNE PERIGORD » représente un parcours de : 104.500 km.

Il se compose d'une étape divisée en trois sections.

Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,300 km.

Les épreuves spéciales sont :

- AGONAC – SORGES	soit 5,700 x 3	17,100 km.
- LIGUEUX - NEGRONDES	soit 7,400 x 3	22,200 km.
	TOTAL	39,300 km.

L'itinéraire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

6.2 – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances sont LIMITEES à quatre (4) passages maximum.

Elles sont UNIQUEMENT autorisées : **Dimanche 10 février et vendredi 15 février de 8h à 20h**

En dehors de ces dates et horaires, les reconnaissances sont INTERDITES.

Des CONTROLES seront effectuées et des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Rallye.

Les numéros de reconnaissance devront être IMPERATIVEMENT collés sur les voitures de façon très visible (pare-brise).

6.3 - CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 : CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il est impératif de ne pas gêner la circulation et de se conformer aux règles du Code de la Route.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1- DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2 - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de Route : badge et combinaison blanche
- Chefs de Poste : badge.

7.3 – CONTROLES : C.P. – C.H. – MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4 - CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 - EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6 - PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8 : PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

PRIX EN ESPECES :

1 ^{er} SCRATCH	300 €
2 ^e SCRATCH	230 €
3 ^e SCRATCH	180 €
4 ^e SCRATCH	150 €
5 ^e SCRATCH	120 €

1 ^{er} GROUPE si 3 partants	220 €
2 ^e GROUPE si + de 3 partants	150 €
3 ^e GROUPE si + de 5 partants	120 €

1 ^{er} CLASSE si + de 3 partants	220 €
1 ^{er} CLASSE si – de 3 partants	110 €
2 ^e CLASSE si + de 3 partants	90 €

Classement féminin - 1ère (si au moins deux équipages féminins partants, sinon le prix sera réduit à 50 %)	220 €
--	-------

*LE GROUPE ET LE SCRATCH SONT CUMULABLES
LE GROUPE ET LA CLASSE NE SONT PAS CUMULABLES.*

Des coupes récompenseront les COMMISSAIRES DE ROUTE et les CIBISTES présents à la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le :

**SAMEDI 16 FEVRIER 2008 à 22h30
Au Parc Fermé à SORGES**

-:-